

comité consultatif de sept membres de l'Assemblée. Puis, à propos de Gaza, qui était alors le point névralgique, M^{me} Meir a exposé les hypothèses que voici:

a) Que, au moment de son retrait, la force des Nations Unies se déploiera...

Il s'agit du retrait de la force israélienne.

...dans la zone de Gaza et que la prise en charge...

Je souligne les mots "prise en charge".

...de Gaza des mains de l'administration civile et militaire d'Israël se fera exclusivement par la force d'urgence des Nations Unies.

b) Israël s'attend également que les Nations Unies seront l'agent d'exécution des fonctions énumérées par le secrétaire général, savoir:...

Le secrétaire général a ainsi énuméré et esquissé ces fonctions dans un de ses rapports antérieurs:

Sauvegarder les vies et les biens dans la région au moyen d'une protection de police efficace et effective; propre à assurer une bonne administration civile; qui assurera le maximum d'assistance au programme de réfugiés des Nations Unies; et qui protégera et favorisera le développement économique du territoire et de sa population.

Et puis M^{me} Meir a dit:

c) De plus, Israël s'attend que la responsabilité ci-haut mentionnée des Nations Unies dans l'administration de Gaza...

Non pas à l'égard de l'administration de Gaza mais dans l'administration de Gaza.

...sera maintenue pour une période transitoire depuis la prise en charge jusqu'au règlement pacifique, à rechercher le plus rapidement possible, ou jusqu'à un accord définitif sur l'avenir de la bande de Gaza.

Et elle conclut sur ces mots:

Voici la position d'Israël:...

Le passage suivant a de l'importance dans la conjoncture actuelle:

...si, dans la bande de Gaza, se créent des conditions indiquant un retour aux conditions de détérioration qui existaient antérieurement, Israël se réserve la liberté d'agir pour défendre ses droits.

Telles sont les hypothèses et les prévisions sur lesquelles le gouvernement d'Israël s'est fondé pour retirer et très rapidement tous ses effectifs, civils et militaires, de la bande de Gaza. Lorsque je dis très rapidement, j'entends qu'il a retiré ses troupes avec beaucoup de célérité après que la décision a été prise.

L'attitude que le Canada a prise à l'égard de cette déclaration de M^{me} Meir, c'est que, autant que nous pouvions en juger, ses hypothèses et prévisions étaient raisonnables. Quant à l'attitude des États-Unis, l'ambassadeur Lodge l'a exposée, le 1^{er} mars, dans les termes suivants:

...Pour la plupart les déclarations constituent, sauf erreur, la réaffirmation de ce qu'ont déjà signalé l'Assemblée ou le secrétaire général dans ses rapports, ou des espérances et des prévisions qui, compte tenu des décisions antérieures de cette Assemblée, ne nous semblent pas déraisonnables.

[L'hon. M. Pearson.]

Cet énoncé de M. Lodge a été suivi d'une communication très importante que le président Eisenhower a envoyée le 2 mars au premier ministre d'Israël et qui peut avoir eu une influence décisive sur le retrait. Je cite un extrait de cette lettre du président Eisenhower:

Notre gouvernement a toujours été d'avis...

Il s'agit du gouvernement des États-Unis. ...qu'après le retrait des troupes toutes les nations devraient faire un effort commun pour créer dans cette région une situation...

Il s'agit de la région de Gaza.

...plus stable, plus tranquille, et contribuant plus au bien-être général que la situation existant jusqu'à ce jour.

Votre ministre des affaires étrangères et d'autres ont signalé qu'ils l'espéraient et qu'ils y comptaient.

Puis le président Eisenhower a dit encore ceci:

Je crois qu'il est raisonnable de nourrir de tels espoirs et je tiens à ce que vous sachiez que les États-Unis, en leur qualité d'ami de tous les pays de la région et de membre loyal des Nations Unies, veilleront à ce que ces espoirs ne se révèlent pas vains.

Voilà ce que disait le président Eisenhower dans sa lettre du 2 mars. Monsieur l'Orateur, il s'agit de vues quant à ce qui devrait être fait. Mais l'écrasante responsabilité de mettre ces vues en pratique a été en grande partie confiée au Secrétaire général des Nations Unies. Il est par conséquent important d'essayer de comprendre de quelle autorité, en vertu des résolutions que nous avons adoptées, le Secrétaire général dispose à cette fin car on lui a vraiment confié une tâche énorme. Il nous faut donc en revenir à la résolution du 2 février dont j'ai parlé et nous en remettre au Secrétaire général quant à son interprétation et quant aux dispositions à prendre pour la mettre en œuvre. Ce sera pour lui une tâche difficile. Cependant, si quelqu'un peut y réussir, c'est bien le Secrétaire général des Nations Unies, homme dévoué, intègre, étonnamment actif et diplomate habile et large d'esprit. Cependant, je reconnais que cette façon de procéder peut laisser à désirer bien que l'Assemblée des Nations Unies doive s'y résoudre étant donné que l'adoption de toute résolution exige une majorité des deux tiers.

Revenons un peu en arrière et voyons quelles sont ces obligations des Nations Unies qu'on demande au Secrétaire général de remplir; soit dit en passant, je crois qu'il doit partir demain à cette fin pour le Moyen-Orient. Nous avons exposé ici les obligations ou les fonctions définies par les résolutions de l'Assemblée générale; ces renseignements se trouvent au hansard du 27 novembre, à partir de la page 64, je crois. Nous avons signalé à